Permis

A noter : Les communes de Marne et Gondoire ont délégué leur compétence assainissement à la communauté d'agglomération.
+ Infos : http://www.marneetgondoire.fr/environnement/assainissement-150.html

Pour les demandes de permis ci-dessous, vous devez compléter un formulaire en ligne sur le site : service-public.fr

- Permis de construire pour réaliser ou agrandir une maison individuelle ou ses annexes (Cerfa n°13406*15)

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11637

- Permis d'aménager pour réaliser un aménagement (opération de creusage ou de surélévation du sol, lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction terrain de sports ou loisirs (Cerfa n°13409*15)

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20835

- Permis de démolir une construction sans réalisation d'une autre construction (Cerfa n°13405*13)

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1980

- Travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade dans des secteurs protégés ou certaines communes…), de construire une annexe à son habitation (piscine, abri de jardin, garage,…) ou d'édifier une clôture (Cerfa n°13703*05)

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13703.do

- Réalisation d'une construction nouvelle (maximum 20 m² de SDP) et d'effectuer des travaux (modification de construction existante, changement de destination (Cerfa n°13404*05)

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13404.do

- Certificat d'urbanisme qui permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain donné et/ou de savoir si l'opération projetée est réalisable (Cerfa n°13410*12)

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1970

- Demande d'autorisation préalable de mise en location de logement (Formulaire 15652*01)

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47394

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'engage dans la lutte contre l'habitat indigne et insalubre en mettant en place le dispositif "Permis de louer".

En effet, le territoire rencontre des problématiques de logements dégradés, parfois loués dans de mauvaises conditions.

À compter du 1er juillet 2020, il est donc demandé aux propriétaires bailleurs d'un logement situé dans plusieurs périmètres de Thorigny-sur-Marne, de disposer d'un permis de louer lors d'une nouvelle mise en location ou d'un changement de locataire.

Gage d’un habitat digne, ce mécanisme de contrôle du parc locatif met fin à la multiplication des logements insalubres et des marchands de sommeil.

Toutes les informations sont disponibles dans le prospectus ci-après :

Fichier
Permis de louer à Thorigny-sur-Marne 3.92 Mo

Service Urbanisme

CTUM (Centre Technique et d'Urbanisme Municipal)
13 Rue Louis Martin - ZAE des Cerisiers
77400 Thorigny-sur-Marne
France

Le CTUM est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

- Responsable de Service : Nazneen BURHAN
- Instructrice Urbanisme/Foncier : Katia NZAZI
- Assistante : Lourdes-Nelly LUFUA

01 60 31 56 40
serviceurbanisme@thorigny.fr